AIKIKAI DE FRANCE
FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AÏKIDO ET DE BUDO

Bras, le 20 février 2024.

Administration Fédérale
Nos Réf : BB240208

<u>Objet</u> : Règlement de la Cotisation Fédérale 2024/2025

<u>A l'attention des Dirigeants de clubs</u>

Mesdames, Messieurs,

Vous avez opté pour le processus de cotisation et de licences en ligne.

Aussi, nous vous invitons à vous connecter sur votre **« Espace réservé club** » afin de procéder au renouvellement de votre affiliation en enregistrant, à partir du 1er mars, la cotisation fédérale **2024/2025.**

Nous vous rappelons que conformément à l'article 32 du Règlement Intérieur de la FFAB, le règlement de la **COTISATION FEDERALE CLUB** d'un montant de 40 euros, est à effectuer au plus tard le 1er juin 2024.

En effet la ré-affiliation à la F.F.A.B. **<u>n'étant pas</u> <u>automatique</u>**, vous devez cliquer sur la mention **« Enregistrer la cotisation club 2024/2025 »**

Vous pouvez à partir du 1er mars valider ce paiement de 40 euros, le prélèvement ne s'effectuera que le 15 août 24.

Le secrétariat fédéral reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Recevez, Mesdames, Messieurs, l'assurance de nos salutations les meilleures.

FFAB
Les Allées 83149 BRAS
Tél. 04 98 05 22 28
Fax 04 94 69 97 76
Email FFAB.aikido@wanadoo.fr

Pour le Secteur Licences et Clubs
B.BERTAIGNE